

## CAPL du 09/11/2017 Liste d'aptitude de C en B :

La Direction, après avoir présenté le mode de sélection mis en place, nous a indiqué, comme nous l'avions demandé dans la liminaire, la volumétrie au titre de cette année. Celle-ci s'établit à 9 possibilités de promotions.

7 dossiers figuraient dans la liste proposée par la Direction en excellent, la marge de manœuvre de cette CAP était donc de 2.

En fin de débat, et pour tenir compte des éventuelles promotions par concours, la volumétrie a été portée à 10 agents dans la catégorie excellent.

La Direction a rappelé pour les futurs lauréats que la mobilité géographique et fonctionnelle doit être connue et acceptée par les postulants.

Solidaires Finances Publiques est intervenu sur un grand nombre de dossiers, ce qui nous a été reproché par la parité administrative.

Solidaires Finances Publiques continuera à défendre tous les agents, notre rôle n'étant pas de comparer les dossiers entre-eux mais de mettre en avant tous ceux présentant toutes les qualités pour prétendre au passage au grade supérieur.

A l'issue de la défense des dossiers, nous attendions des explications et des arguments sur la non-sélection de certains.

Aucune réponse n'a été donnée pour aucun dossier.

Interrogée sur ce silence, la Direction a refusé de donner un avis dossier par dossier, se cachant derrière les mérites comparés des agents.

Notre rôle d'organisation syndicale est de défendre les dossiers sans les comparer entre-eux et de pouvoir indiquer aux agents leurs possibilités réelles de promotion. La Direction fait peser cette responsabilité sur le chef de service qui lors de l'entretien d'évaluation doit être honnête et clair sur les possibilités réelles.

Il est important pour les agents d'avoir une bonne visibilité sur leur avenir.

